



CONSEIL MARITIME DE LA FACADE MANCHE EST – MER DU NORD

Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE réunie à Rouen le 2 décembre 2015

La commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord (CMF MEMNor) s'est réunie le 2 décembre 2015 à Rouen à la préfecture de région Haute-Normandie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER. Celui-ci remercie les membres de la commission permanente pour leur présence (liste *in fine*) et introduit les points à l'ordre du jour.

Monsieur GAMBIER informe les membres des élections des nouveaux présidents des commissions spécialisées du CMF MEMNor suite aux réunions des 5, 6 et 10 novembre 2015 :

- Président de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » : Monsieur DEISS ;
- Présidente de la commission spécialisée « Milieu vivant » : Madame BARBIER ;
- Présidente de la commission spécialisée « Ressources non biologiques » : Madame PAPORE ;
- Président de la commission spécialisée « Loisirs et tourisme » : Monsieur LEPIGOUCHET ;
- Président de la commission spécialisée « Articulation mer et littoral » : Monsieur LEPETIT.

Monsieur GAMBIER félicite les présidents des commissions spécialisées pour leur mandat, d'une durée de trois ans.

Point 1 - Avis sur le guide méthodologique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime

Présentation par Madame CORNEE (DIRMer MEMNor/MCPM) de la démarche d'élaboration du guide méthodologique (annexe 1).

Par courrier du 20 octobre 2015, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le secrétaire d'État en charge des transports, de la mer et de la pêche ont demandé que la concertation sur le projet de guide méthodologique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime soit élargie à l'ensemble des conseils maritimes de façades et approfondie en ce qui concerne le CMF MEMNor. Sur la base du premier avis rendu par elle le 7 octobre 2015 et enrichi de la consultation des commissions spécialisées réunies début novembre 2015, la commission permanente est amenée à exprimer un avis complémentaire, sur la base du mandat qui lui a été confié par l'assemblée plénière le 22 septembre 2015.

Les présidents des commissions spécialisées du CMF sont invités à présenter les observations complémentaires au projet d'avis.

Le président de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires », Monsieur DEISS (Ports normands associés) fait part de la crainte que le pilotage de la méthode, assuré par l'administration centrale, n'intègre suffisamment les spécificités et données locales. Il insiste particulièrement sur la nécessité d'élaborer un programme d'acquisition de connaissances intégrant les demandes et propositions locales, et rappelle que de nombreuses études sont produites par les acteurs locaux. Il souligne l'importance de prendre en compte, au-delà de l'existant, les activités et usages en développements et futurs ainsi que la demande d'intégrer un point d'étape intermédiaire à trois ans dans le suivi de la mise en œuvre. Enfin, l'interfaçage terre-mer des différentes politiques publiques doit être poursuivi et doit favoriser les

initiatives existantes en la matière.

La présidente de la commission spécialisée « Ressources non biologiques », Madame PAPORE (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction), rappelle l'importance de disposer dans les meilleurs délais d'objectifs nationaux. Elle demande à ce que les parties prenantes soient associées, dès l'étape initiale, à la rédaction des documents et cite, à ce titre, l'exemple du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Elle insiste, en outre, sur le souci de prendre en compte la résilience des milieux dans la démarche de planification. Elle souligne enfin la nécessité de s'appuyer sur l'apport de connaissances des usagers et des organismes techniques et scientifiques les plus appropriés ainsi que de promouvoir la coopération de ces organismes et la mutualisation des données recueillies.

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord (DIRMer MEMNor), Monsieur COUPU, rappelle que la commission administrative de la façade Manche Est-mer du Nord (CAF MEMNor) est chargée de l'élaboration du document stratégique de façade (DSF), notamment sur son premier volet qui constitue la situation de l'existant. Il précise que l'association des différentes parties prenantes au travail ne peut être réalisée que sur la base de documents certes non finalisés mais déjà suffisamment structurés pour donner lieu à discussion utile. La concertation sera alors assurée dans les instances du CMF MEMNor.

La présidente de la commission spécialisée « Milieu vivant », Madame BARBIER (France nature environnement), souligne l'intérêt de la méthode de travail portée en commissions spécialisées. Elle insiste sur la priorité à donner à la mise en place d'un programme d'acquisition de connaissances adapté et indique que des progrès sont observés quant à la prise en compte de l'évolution des connaissances. Elle met en exergue le caractère très mouvant du milieu vivant et appelle à la vigilance sur ce sujet, le DSF prévoyant une démarche de spatialisation, et souligne enfin l'importance à accorder à l'analyse des effets des activités sur les milieux et de leurs effets cumulés. Par ailleurs, elle souligne l'importance de veiller à la complétude et à la bonne utilisation des données transmises par les spécialistes dans le cadre d'un travail itératif.

Monsieur HOUETTE rend compte des observations de la commission spécialisée « Loisirs et tourisme ». Celle-ci demande qu'il soit tiré toutes les conséquences du principe de subsidiarité et que soit mené un travail de recensement complet des acteurs pour une bonne implication des entités compétentes pour l'élaboration de la gestion intégrée de la mer et du littoral. Monsieur LEPIGOUCHET (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) cite, à ce titre, le rôle du conservatoire du littoral et des structures de tourisme concernées par cette spatialisation. L'importance de susciter l'implication des collectivités territoriales a également été mise en exergue lors de la réunion de la commission spécialisée.

Sur ce point, le DIRMer appelle les membres des commissions spécialisées à travailler à l'établissement des listes des entités compétentes dans le champ de leur commission. Il précise néanmoins que la consultation ne pourra pas être étendue à l'exhaustivité des acteurs et que la concertation s'opérera au niveau adéquat de représentativité des partenaires.

A la question de Monsieur LEPIGOUCHET sur la détermination de la forme de cette concertation technique, le DIRMer répond que celle-ci sera arrêtée prochainement.

Monsieur LALAUT (grand port maritime de Dunkerque) insiste sur l'importance à accorder à la question des échelles de réflexion dans la procédure d'élaboration du document.

Le président de la commission spécialisée « Articulation mer et littoral », Monsieur LEPETIT (Conseil départemental de la Manche), soulève le problème de la non parution, à ce stade, de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et de l'absence de détermination des objectifs nationaux. Il fait part de la crainte de la mise en œuvre d'objectifs locaux qui ne soient pas en cohérence avec les objectifs nationaux. Il souligne l'intérêt que soit institutionnalisé le lien terre-mer entre le CMF et les instances de gouvernance de l'eau.

A la question de Monsieur LALAUT sur la signification du rajout opéré au paragraphe sur la prise en compte des activités et usages en développement et futurs en intégrant le souci de résilience des milieux, Madame BARBIER répond que le souci d'intégrer la résilience des milieux doit être réalisé dès le départ et au-delà de l'existant.

Le DIRMer propose de prendre dûment en compte le souci de résilience des milieux en intégrant cette notion par un nouveau tiret rédactionnel.

En ce qui concerne le paragraphe sur le besoin d'étudier les formes de gouvernance permettant d'améliorer l'articulation terre-mer sur les sujets de l'eau notamment, Monsieur LALAUT indique que cet amendement restreint l'idée développée puisque d'autres thèmes sont également concernés. Ces termes sont retirés.

Monsieur LALAUT propose également de remplacer les termes « promouvoir la coopération des organismes » par les termes « travailler à la coopération des organismes ».

Le DIRMer propose de remplacer les termes « établir un recensement complet de ces acteurs » par les termes « par le recensement de ces acteurs ».

En ce qui concerne le paragraphe sur l'association, dès l'étape initiale, des parties prenantes à la rédaction des documents structurés par la commission administrative de la façade maritime, Monsieur DACHICOURT (Confédération française des travailleurs chrétiens) demande à ce que les acteurs ne soient pas amenés à réagir après validation de ces documents. Monsieur GAMBIER répond que leur association sera réalisée dès l'étape initiale, tel qu'exprimé dans le paragraphe.

La commission permanente, en conclusion de ces échanges, rassemble ses observations sur le projet de guide (l'avis complémentaire figure en annexe 2). Elle prend acte du travail important qui a été accompli pour la rédaction du projet de guide méthodologique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime. Elle prend note de la consistance de ce projet de guide dans le corps de son texte et ses annexes.

Comme l'y a invité l'assemblée plénière, la commission insiste sur la nécessité, pour ce processus, de mieux prendre en compte l'avis des parties prenantes.

Elle demande à cet égard que, dès l'étape initiale, les parties prenantes soient associées à la rédaction des documents structurés par la commission administrative de la façade maritime.

Pour enrichir l'actuel projet de guide méthodologique, elle souligne la nécessité d'accentuer l'intérêt porté aux points suivants :

- tirer toutes les conséquences du principe de subsidiarité et travailler à la bonne implication des entités compétentes pour l'élaboration de la gestion intégrée de la mer et du littoral, par le recensement de ces acteurs ;
- susciter l'implication des collectivités territoriales ;
- disposer d'objectifs quantifiables et séquencés dans le temps, en cohérence avec les politiques nationales ; dans les cas où ces objectifs ne pourraient pas être fixés par manque de connaissances, il sera donné priorité à la mise en place d'un programme d'acquisition de connaissances adapté ;
- mettre en évidence les enjeux environnementaux tout au long de l'ensemble du processus ;
- au-delà de l'existant, prendre en compte les activités et usages en développement et futurs ;
- intégrer le souci de résilience des milieux ;
- procéder aux études et aux planifications avec les échelles adéquates, tant géographiques que temporelles ; ces études devront s'appuyer sur un programme d'acquisition de connaissances élaboré en intégrant les demandes et propositions locales y compris en termes de hiérarchisation et de délais ;
- intégrer un point d'étape intermédiaire à trois ans dans le suivi de la mise en œuvre ;
- intégrer l'approche transfrontalière et trans-façades maritimes ;
- poursuivre l'interfaçage terre-mer des différentes politiques publiques et favoriser les initiatives diverses en la matière ;
- étudier les formes de gouvernance permettant d'améliorer l'articulation terre-mer ;
- s'appuyer sur l'apport de connaissances des organismes techniques et scientifiques les plus appropriés ainsi que celui des usagers ; travailler à la coopération des organismes à même de délivrer une expertise et la mutualisation des données recueillies ;
- veiller à la complétude et à la bonne utilisation des données transmises par les spécialistes dans le cadre d'un travail itératif ;
- enfin, régler l'intensité des politiques et des actions aux niveaux des moyens qui pourront être alloués au regard de leurs coûts prévisibles.

Point 2 - Démarches de planification des opérations de dragage

Présentation par Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor/MCPM) des démarches de planification des opérations de dragage (annexe 3).

Monsieur HOUETTE informe que le gouvernement s'est engagé à lancer des réflexions aux fins de favoriser une planification locale des opérations de dragage et de gestion des sédiments, par le biais de la réalisation de schémas d'orientation territorialisés. Cet engagement fait suite à une demande récurrente de certains acteurs maritimes. En complément de ce travail, une enquête sur les dragages d'entretien dans les ports de plaisance a été confiée en juin 2015 par le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche à une commission de coordination nationale.

Monsieur GAMBIER demande à ce que l'ordre du jour de la commission permanente privilégie les points décisionnels.

Madame BARBIER soulève le problème lié à la mise à disposition par les ports des données relatives aux dragages, notamment en ce qui concerne les projets d'extension des ports de plaisance. Elle pointe des carences graves qui donnent lieu à des contentieux. Monsieur LALAUT indique que cette problématique des dragages est un point important qui sera pleinement traité dans le cadre du DSF.

Monsieur LALAUT souligne le souhait que les schémas soient élaborés et pilotés par des structures locales.

Monsieur LEPETIT souligne l'importance du sujet d'un point de vue économique, en particulier en vue de la mise en œuvre de coopérations entre ports pour limiter les coûts. Il indique que le conseil national de la mer et des littoraux a un rôle important à jouer sur ce sujet. Il demande à ce que le CMF ait la capacité de se saisir de cette problématique.

Monsieur DEISS demande à ce que le rôle que le CMF devra jouer lors de la présentation de ces schémas d'orientation soit précisé.

Monsieur GAMBIER demande à ce que cette remarque soit remontée aux services de l'Etat concernés.

Le DIRMer répond que les travaux de la commission permanente seront adressés au commissariat général au développement durable afin que la question de l'autorité accordée au CMF MEMNor sur ce sujet soit précisée en janvier 2016.

Point 3 - Finalisation du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord

Présentation par Madame CORNEE (DIRMer MEMNor/MCPM) de la finalisation du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord (annexe 4).

L'élaboration des plans d'action pour le milieu marin (PAMM) doit s'achever par l'adoption au début de l'année 2016 de leur cinquième et dernier élément, le programme de mesures. Le secrétariat technique de la sous-région marine Manche-mer du Nord travaille à la finalisation de ce document. Ce point vise à présenter aux membres de la commission permanente les mesures modifiées dans le cadre de la finalisation du programme de mesure.

Madame BARBIER demande des précisions sur la signification de la mesure visant à poursuivre et à soutenir hors du PAMM la valorisation d'espèces invasives en vue de réguler leurs développements.

Madame CORNEE répond que cette mesure, qui ne sera pas réalisée dans le cadre du premier cycle du PAMM, implique une phase d'acquisition de connaissances qui devra aboutir ensuite à des mesures concrètes.

En ce qui concerne la mesure sur la déclaration préalable d'activité obligatoire pour la pratique de la pêche maritime de loisir, Madame BARBIER souligne que la différenciation entre la pêche professionnelle et de loisir pose problème et particulièrement pour la gestion du bar.

Madame BARBIER regrette le retrait de la mesure visant à la mise en place d'un suivi des émissions acoustiques des activités anthropiques susceptibles d'affecter le milieu marin. Elle conteste le fait que ce retrait soit lié au manque de connaissance en la matière, justification qui pourrait être invoquée pour de nombreuses autres thématiques.

Monsieur PEYSSON insiste sur le besoin d'associer les acteurs sur cette mesure relative au bruit. Il demande les échéances qui pourraient être retenues à cette fin.

Madame PAPORE demande si les rencontres avec les acteurs seront poursuivies pour la suite de l'élaboration du PAMM.

Madame CORNEE répond qu'il n'est pas prévu de mettre en place des réunions bilatérales systématiques avant la finalisation du programme de mesures. Elle ajoute que la présentation de la prise en compte des remarques des acteurs sera effectuée dans le cadre de la déclaration environnementale qui accompagnera l'adoption du programme de mesures.

Monsieur GAMBIER précise que les acteurs peuvent contacter directement le secrétariat technique du PAMM qui pourra répondre à leurs questions.

Monsieur DEISS demande quelle sera l'autorité chargée de piloter la mesure sur les déchets marins. Il indique que la démarche visant à améliorer la prévention et la gestion des déchets dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce est intéressante mais ambitieuse.

Madame CORNEE répond que la démarche est portée par la direction de l'eau et la biodiversité, avec des déclinaisons nationale et locale. En parallèle, un atelier national se réunit sur la thématique des déchets marins.

Point 4 - Étude sur les usages en baie de Seine orientale

En l'absence de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, empêchée, la présentation du contexte de l'élaboration de l'étude et de la présentation de ses résultats aux membres du CMF est assurée par M. HOUETTE (annexe 5).

Monsieur HOUETTE précise que l'étude est une expérimentation méthodologique en vue de l'élaboration du DSF et non une présentation à échelle réduite de ce que sera ce document. Les observations et propositions sur cette étude, issues de la concertation du CMF, ont vocation à enrichir la méthode d'élaboration du DSF pour laquelle les services de l'État sont désormais mobilisés. Cette dernière démarche associera pleinement, quant à elle, les acteurs du monde maritime et en particulier le CMF. Pour ces raisons, il n'est pas prévu de reprendre ni de modifier l'étude. Un récapitulatif des remarques formulées dans les commissions spécialisées et les contributions écrites adressées au secrétariat du CMF est exposé.

Monsieur GAMBIER estime qu'il n'appartient pas à la commission permanente de dresser une synthèse des remarques émises dans les commissions spécialisées, ni de les arbitrer. Monsieur DEISS considère quant à lui qu'il est souhaitable d'examiner ces contributions qui ont été formulées tout au long de cette étape de concertation. Madame BARBIER précise que les commissions spécialisées n'ayant pas eu à examiner le même échantillonnage de l'étude, les observations ne se recoupent pas forcément.

Monsieur HOUETTE indique que la démarche a pour objet de compléter les observations émises ou de déceler d'éventuelles contradictions le cas échéant. Les remarques seront néanmoins remontées dans leur intégralité.

Madame BARBIER expose le récapitulatif des échanges qui se sont tenus dans la commission spécialisée « Milieu vivant » à ce sujet. La condition de compatibilité des usages entre elles doit être examinée selon leurs différentes phases d'activité. L'approche des milieux est intervenue de façon tardive et inégale dans l'étude alors que celle-ci aurait pu être abordée en premier lieu. La thématique du changement climatique reste à intégrer.

Monsieur COUPU rappelle que l'objet de l'étude était de réaliser un état des lieux à un instant donné et en l'état des connaissances des usages et leurs interactions.

Monsieur DEISS rappelle que la commission spécialisée qu'il préside a relevé plusieurs inexactitudes sur les cartes, Port 2000 n'apparaissant pas, une zone propice à l'aquaculture figurant dans le port de Caen ou encore les zones de dragage du grand port maritime de Rouen étant erronées. Une note récapitulative rédigée par les acteurs portuaires majeurs de la zone d'étude sera adressée prochainement au secrétariat du CMF.

Monsieur LEPETIT rapporte que la commission spécialisée « Articulation mer et littoral » a noté une absence de prise en compte de la fréquentation de la zone par les flottilles étrangères et que les données VMS ne concernent pas tous les navires. Les manques de données sur les pollutions telluriques, les flux ou les concentrations en azote des principaux fleuves côtiers ont également été soulignés.

Pour la commission spécialisée « Ressources non biologiques », Madame PAPORE rapporte qu'il a été demandé un approfondissement du travail sur la notion de compatibilité des usages dont l'activité et l'occupation de l'espace maritime varie au cours du temps. Il a été demandé que soient rigoureusement analysés les cas où la co-activité est possible ou non. Des contributions complémentaires de l'UNICEM sont adressées par ailleurs au secrétariat du CMF.

A la question de Monsieur FRANCOIS (Confédération française des travailleurs chrétiens) demandant s'il s'agit de valider une méthode, Monsieur COUPU répond qu'il s'agit d'une étude pour et par les services de

l'État, en avance de phase sur la méthode de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime.

A la question de Monsieur PEYSSON sur la suite donnée à ces contributions et au devenir de l'étude elle-même, Monsieur HOUETTE répond que ces remarques vont être rassemblées dans un document récapitulatif qui sera présenté à l'assemblée plénière du conseil maritime de la façade et transmis parallèlement au comité technique en charge de la rédaction du DSF. Concernant le devenir de l'étude, celle-ci ne sera pas amendée comme cela a été indiqué et n'a pas, à ce jour, vocation à être diffusée en dehors de l'enceinte du CMF.

Monsieur LECLERC de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie (ayant rejoint la réunion entre temps) précise que les extraits des comptes-rendus des commissions spécialisées et permanente ainsi que les contributions écrites du CMF seront annexés à l'étude.

Monsieur PEYSSON expose certaines remarques exprimées par le SER relatives en particulier aux critères permettant de définir des usages comme cumulables, ou non, ou sous condition. En ce qui concerne la compatibilité de l'éolien en mer avec les activités de pêche ou de plaisance, la question est à l'étude au sein de commissions nautiques pour les parcs de Courseulles-sur-Mer et Fécamp. Il estime toutefois la démarche intéressante sous réserve de ces précisions.

Monsieur FRANCOIS indique que bien que cette démarche ne soit qu'une expérimentation, elle génère de fortes inquiétudes sur la spatialisation des usages et l'analyse des interactions pour le secteur de la pêche.

Monsieur DEISS demande à ce qu'il soit clairement inscrit que l'étude n'engage que l'administration et est indissociable des documents qui l'accompagnent (les comptes-rendus des commissions spécialisées du CMF).

Conclusion

Monsieur HOUETTE informe que les instances du CMF ne seront pas réunies avant fin 2015. Le groupe de travail sur le DSF se réunira au premier trimestre 2016 et l'assemblée plénière du CMF en avril 2016.

Suite au départ annoncé de Monsieur GAMBIER de sa fonction de président de la commission permanente du CMF, Monsieur COUPU indique que Monsieur LEPETIT, en tant que 1^{er} vice-président de la commission permanente, donne son accord pour assurer, par intérim, la présidence de cette commission, jusqu'à ce qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau président lors de la prochaine assemblée plénière. Monsieur LEPETIT le confirme.

Le président de la commission permanente, Monsieur GAMBIER, remercie les membres de la commission permanente pour leur implication dans les débats et insiste sur l'importance de préserver cette instance et de renforcer la qualité de son fonctionnement à travers la méthodologie employée en lui donnant une plus grande marge de manœuvre. Il encourage également à accorder un temps raisonnable à la concertation lorsque sont élaborés les calendriers de travail.

Au nom des membres de la commission permanente et du préfet de Haute-Normandie, Monsieur COUPU adresse ses remerciements à Monsieur GAMBIER pour avoir su animer efficacement la commission permanente et mener les débats dans une recherche continue de consensus.

Monsieur CHEVALIER, adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et Monsieur LEPETIT saluent à leur tour le travail accompli sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

La séance est levée à 16h30.

À Rouen, le 11 décembre 2015

Le président de la commission permanente



Dominique GAMBIER

Commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord

Séance du 2 décembre 2015

Liste des participants

Président de la commission permanente

Monsieur Dominique GAMBIER, représentant du conseil régional de Haute-Normandie

Membres présents et représentés

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord, représentant
Monsieur Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
représentant le vice-amiral d'escadre Pascal AUSSEUR, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
Monsieur Yves LALAUT, représentant le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Monsieur Jean LEPETIT, représentant le conseil départemental de la Manche

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Madame Laëtitia PAPORE, représentant l'union nationale des producteurs de granulats
Monsieur Pierre PEYSSON, représentant le syndicat des énergies renouvelables

Collège des représentants des salariés d'entreprises :

Monsieur Patrick FRANCOIS, représentant la confédération française des travailleurs chrétiens
Monsieur Bruno DACHICOURT, représentant la confédération française des travailleurs chrétiens

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Monsieur Dominic BENBASSA, représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins
Monsieur Jean LEPIGOUCHET, représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

Présidents de commissions spécialisées

Madame Sylvie BARBIER, présidente de la commission spécialisée « milieu vivant », représentant France nature environnement

Monsieur Philippe DEISS, président de la commission spécialisée « transport maritime et infrastructures portuaires », représentant Ports normands associés

Secrétariat du conseil maritime de façade

Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (Mission de coordination des politiques maritimes)

Services assistant à la séance

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie